



CHSM INFO

La lettre de la délégation des Finances CGT

☎ : 01.48.18.82.21 - 📠 : 01.48.18.82.52 -

Site Internet : www.finances.cgt.fr - Mail : finances@cgt.fr

EDITORIAL

Après de nombreuses années de bons et loyaux services au sein de la Fédération, Colette CHAPELET a tiré sa révérence au secrétariat fédéral et au CHS Ministériel.

Au nom de la délégation au CHSM, je lui adresse mes sincères remerciements pour le travail accompli dans cette instance où la CGT bénéficie d'une écoute et d'un respect de la part de l'administration que l'on aimerait retrouver dans beaucoup d'autres lieux.

Soucieux de poursuivre le travail engagé, une nouvelle délégation est mise en place avec deux "anciens", votre serviteur et Denis KILLIAN plus deux "petits nouveaux", Franck PUYOO-HIALLE et Jean-Louis WICHEGROOD.

Vous trouverez dans cette lettre les coordonnées de la délégation.

Après une première réunion de travail le 19.9, la nouvelle équipe a décidé de faire ce courrier aux membres des CHS bénéficiant du net afin de leur donner des nouvelles du CHSM et établir un lien pour obtenir des informations du terrain.

Dans un premier temps, 45 camarades figurent dans notre fichier représentant 40 directions.

Que les autres nous fassent signe car les envois de ce type revêtent pour le moins une certaine commodité !

Vous trouverez dans ce numéro de la lettre :

- le compte rendu d'une conversation avec la DPMA sur un certain nombre de points d'actualité
- des fiches thématiques sur les points principaux abordés lors des derniers CHSM afin de connaître la position défendue par la CGT dans cette instance (IHS, répartition des crédits et temps de travail sur écran; autres thèmes dans le n°2)
- La liste des notes DPMA 2000/2001

N'oubliez pas non plus le site de la Fédération ("menu" activité puis act.revendicative/CHS) où figurent les derniers comptes rendus de CHSM, la représentativité CHS issue des élections 2000 et des articles parus dans le Courrier des Finances.

Figure aussi le calendrier des réunions avec la DPMA.

Concernant le CHSM, il se réunira en séance plénière le **7 Novembre avec pour thème principal la discussion du rapport sur l'évolution des risques professionnels.**

Au cours des dernières années, nous avons éprouvé de sérieuses difficultés pour recueillir les éléments du terrain et les porter auprès du CHSM.

Cette lettre, dont la périodicité reste à définir, se veut un lien CHSM/CHS devant favoriser l'échange et populariser le travail effectué dans ces instances.

N'hésitez pas à nous faire remonter info et commentaires; nous sommes à votre écoute et à votre service !

Pour la délégation

Bruno PICARD
Membre de la CE Fédérale et du CHSM

IMPORTANT : faites remonter les noms des nouveaux élus en CHS dont le renouvellement est ... imminent !
(cf le compte rendu de la conversation avec la DPMA)

Fédération des Finances CGT
263, rue de Paris - Case 540 - 93515 Montreuil Cedex
☎ : 01.48.18.82.21 - 📠 : 01.48.18.82.52

Nouvelle composition de la délégation de la Fédération des Finances CGT au CHSM à compter d'Octobre 2001.

Titulaires : - **Bruno PICARD** (anciennement suppléant)

Coordonnées CDI Auxerre 8, rue des Moreaux 89 010 Auxerre Cedex

Téléphone : 03.86.72.50.00 (bureau)

portable : **06.83.42.20.79**

- **Franck PUYOO-HIALLE**

Bureau National CGT Trésor 243, rue de Paris 93 514 Montreuil Cédex

Téléphone : 01.48.18.81.56

Fax : 01.48.51.99.65

Suppléants : - **Denis KILLIAN** (anciennement suppléant)

Coordonnées Brigade gardes côtes des Douanes

Quai de l'ancien arsenal BP 735 50.107 Cherbourg cédex

Téléphone : 02.33.44.19.20 (bureau)

- **Jean-Louis WICHEGROD**

Fédération des Finances CGT case 540- 263, rue de Paris 93 514 Montreuil

Cedex

LISTE DES NOTES RECUES ANNEE 2000

1. Note du 14.Février.2000 .note d'orientation adressée aux présidents de CHS
. tableau de répartition des crédits CHS par direction
2. Note du 3 Mars 2000 . rapport sur l'évolution des risques professionnels
. questionnaire aux CHS
3. Note du 13 Mars 2000 .articulation CHS/CTP
3. Note du 27 Mars 2000 . projets CHS pris en compte par le CHSM
4. Note du 29 Mars 2000 . immeuble Beaulieu (exposition à l'amiante – Nantes -)
5. Note du 5 Juin 2000 . secrétaires animateurs – seconde phase d'implantation –
6. Note du 13 Juin 2000 . fonctionnement du CHSDI de l'Ain
7. Note du 8 Septembre 2000 . immeuble Beaulieu (exposition à l'amiante – Nantes -)
8. Note du 13 Novembre 2000 . conduite à tenir au regard de l'exposition à l'amiante des agents des CCV (DRIRE)
9. Note du 26 Décembre 2000 . dispositif ministériel temps de travail sur écran

LISTE DES NOTES RECUES ANNEE 2001

1. Note du 23 Janvier 2001 . extension du champ de compétences des IHS
2. Note du 12 Mars 2001 .note d'orientation adressée aux présidents de CHS
. tableau de répartition des crédits CHS par direction
. questionnaire CHS
3. Note du 22 Mars 2001 . formation des membres des CHS
4. Note du 18 Avril 2001 . refus d'un agent à déférer à une visite médicale obligatoire

Compte rendu du contact téléphonique avec P. GABETTE **Chef de bureau 2B à la DPMA**

Figurent ci-après les demandes de la Fédération exprimées lors d'une récente conversation téléphonique :

Demande de groupe de travail préparatoire au CHSM du 7.11.2001

Le CHSM du 7 sera consacré au rapport sur l'évolution des risques.

Celui-ci devrait être moins volumineux que d'habitude et nous reparlerons de certains autres aspects lors du groupe de travail du 7 Décembre qui sera consacré à l'aspect outil et évaluation du CHS.

P. Gabette a précisé qu'il s'agissait, à cette occasion, de discuter de la généralisation de la tenue de fiches immobilières dans les CHS (aller vers une fiche «standard») et de revoir la question de l'élaboration et de l'utilisation des fiches de risques professionnels.

Par ailleurs, notre demande « ancestrale » d'état des lieux en matière hygiène et sécurité » pourrait être enfin satisfaite car il a parlé de l'évaluation des actions.

.Installation des nouveaux CHS (cf site de la Fédération)

en l'absence de remarques, la répartition des sièges, sous réserve des deux directions de Moselle (siège en plus à la CFDT) et Paris Nord Ouest (siège en plus à FO), est confirmée.

L'arrêté instituant la nouvelle composition serait signé mi-octobre.

Par conséquent, il serait bon que les prochaines réunions de CHS se tiennent dans la nouvelle composition. A défaut, il serait judicieux de convoquer nos nouveaux élus comme experts.

. Formation des membres des CHS par l'administration

Suite à nos remarques en CHSM sur la nécessité de former les nouveaux élus , la DPMA a contacté les Inspecteurs hygiène et sécurité des directions où les fédérations gagnent des sièges suite aux dernières élections afin de contacter les futurs représentants et les faire participer à la session.

Secrétaires animateurs

Quant ils sont originaires d'une direction territoriale, la DPMA prend en charge leur rémunération après décision de nomination.

FINANCES CGT

THEMES

Inspection Hygiène et Sécurité Et laboratoires

Extraits du C.H.S MINISTERIEL 4 JUILLET 2000

III. RAPPORT IHS 99

Nous avons regretté que la partie du rapport qui comprenait les thèmes sur lesquels une intervention d'ensemble était possible ait été remplacée par une liste d'exemples de réalisations de CHS locaux.

Comme pour le précédent rapport, il a été rappelé que les **insuffisances majeures** déjà relevées en 97 et 98 subsistent et un nombre élevé de remarques qui ne peut pas uniquement s'expliquer par "un élargissement et un approfondissement de la mission de contrôle" de l'inspection.

Le suivi des remarques formulées devrait être facilité par la mise en place d'une nouvelle fiche de visite.

Par ailleurs, nous réitérons nos exigences en matière de **droit de visite** du CHS en particulier pour les postes de la CP et de la DRIRE.

La question de la **sensibilisation des chefs de service aux aspects hygiène et sécurité** est importante et nécessite un dispositif particulier de formation.

Il ne faut pas oublier non plus la formation de tous les agents qui est prévue dans le décret.

Le suivi des remarques formulées devrait être facilité par la mise en place d'une nouvelle fiche de visite.

Sur la mise en conformité des équipements de travail, nous souhaitons avoir connaissance du coût et qui l'a assuré.

Dans le rapport, il est noté, comme en 98, une augmentation du nombre de groupes de travail et de CHS et de l'activité de conseil de l'IHS.

La participation de l'IHS à ces réunions doit devenir systématique.

D'autre part, les rapports doivent être transmis aux membres des CHS au fur et à mesure.

Nous pensons qu'en ce qui concerne les **visites des IHS**, ils devraient refaire le tour des sites qui ont appelé des remarques particulières ou revoir ceux non visités depuis un certain temps (3 ans par exemple) du fait de l'évolution des normes.

Les IHS pensent qu'il faut garder de la souplesse en la matière.

Il faut continuer à développer les visites communes IHS/médecin de prévention en définissant bien leurs champs de compétences en matière de constatations.

Par ailleurs, l'association des ACMO aux visites représente un plus malgré le problème qui perdure en termes de disponibilité et de décharges de service.

Nous avons aussi noté avec satisfaction que les **projets d'aménagements de locaux et de nouvelles constructions** étaient plus souvent soumis au médecin de prévention et à l'inspecteur hygiène et sécurité et qu'un guide des procédures en cas de travaux était rédigé et soumis à ce CHSM.

Quant aux plans de prévention en cas de travaux réalisés dans les bâtiments administratifs, là aussi, ça progresse et il faut penser à l'info du CHS en la matière.

Nous avons, de nouveau, insisté sur **l'accès des bâtiments administratifs aux personnes handicapées** avec la nécessité de faire un état des lieux en la matière et de voir ce qui est réalisable (DPMA OK).

Concernant les **secrétaires-animateurs**, ils occupent aujourd'hui une place essentielle dans le dispositif et il faut en implanter partout et développer leur formation.

Pour ce qui est de **l'analyse qualitative de l'IHS**, nous avons relevé, dans le rapport, la nécessité de poursuivre sur la formation extincteurs, premiers secours ainsi que les exercices d'évacuation.

Sur ce point, nous pensons qu'il faut recenser les personnels formés sur chaque site et inciter à ces formations quant il n'existe pas d'agents formés sur telle ou telle résidence.

Quant au chapitre consacré à **l'hygiène des lieux de travail**, nous demandons des précisions en ce qui concerne

l'arrachage des moquettes murales et leur remplacement afin de déterminer qui paye quoi.



La DPMA a pris acte de nos remarques en soulignant l'important travail réalisé par l'IHS et insisté sur les aspects de formation, les ACMO et leur disponibilité ainsi que la poursuite des progrès en ce qui concerne les handicapés.

Nous aurons l'occasion de reparler de tous ces points en Octobre avec le rapport sur l'évolution des risques professionnels

IV - Bilans d'activité des CHS spéciaux des laboratoires Douanes et Concurrence

C'était une première et nous avons donc eu des rapports divers dans la forme et le contenu.

A noter le bon travail réalisé par l'IHS de la navale et le problème de l'indépendance de l'ensemble de ces IHS qui cumulent cette fonction avec d'autres administratives.

La DPMA considère que leur indépendance n'est pas en cause du fait d'une formation similaire à celle des autres IHS. Un peu court comme justification...

Nous avons aussi fait le constat d'une situation dégradée dans les labo en matière d'hygiène et sécurité (alors que les CHS ont 15 ans d'existence !) et l'absence de prise de toutes les précautions en matière de risques spécifiques en particulier les produits dangereux.

Nous demandons un état des lieux en particulier dans les laboratoires où les risques majeurs sont importants et la mise en place d'un plan pluriannuel de mise aux normes d'une durée la plus courte possible.

Ainsi que plus de transparence car les personnels sont inquiets.

A noter aussi le problème de la formation des médecins face à ces risques spécifiques.

FINANCES CGT

Thème

Critères de répartition des crédits

Extraits du Groupe de travail C.H.S MINISTERIEL 16.5.2000

Critères de répartition des crédits CHS dans les Comités :

A partir de diverse simulations visant à combiner, à hauteur de 20% des crédits, un critère relatif soit à la surface utile des bâtiments et au nombre d'agents, au nombre de sites ou au coefficient de risques particuliers, nous avons pris acte du travail fourni et indiqué que les simulations tenaient compte de nos remarques formulées lors du CHSM d'Octobre 99.

C'est à dire réfléchir à l'attribution des crédits CHS qui ne prennent en compte que le nombre d'agents et pas l'état de vétusté des locaux (ou d'autres critères) comme cela se pratique dans des directions.

Toutefois, les simulations, qui ont des conséquences importantes pour les grosses directions (baisse de leurs crédits) ou pour les CHS spéciaux (forte hausse ou forte baisse de leurs crédits selon les cas) sont complexes et ne permettent pas de résoudre le problème de fond qui est celui de l'état réel des lieux au regard des risques majeurs.

Seul cet état des lieux, à partir des rapports des inspecteurs, médecins, des registres et des fiches de sites, serait à même de donner une crédibilité à toute modification de la clé de répartition des crédits car ainsi les mesures nécessaires de remise aux normes des différents sites, d'amélioration des conditions de travail seraient clairement identifiés tout comme le mode de financement.

La CGT a aussi exigé que le CHSM ait connaissance d'un bilan plus complet de la situation des services qui relèvent de la compétence des CHS spéciaux et ainsi mieux mesurer ce qui a été fait, reste à faire dans le cadre d'un financement CHS.

FINANCES CGT

Extraits du Groupe de travail

C.H.S MINISTERIEL

16.5.2000



1. Dispositif travail sur écran

(document définitif)

Le CHSM débuta par la **présentation du document exposant le dispositif ministériel "travail sur écran" qui prend en compte, dans une large mesure, les remarques faites par les fédérations lors des divers groupes de travail – 10 Janvier 2000 et 6 Mai 1999**

(cf. le compte rendu fait à cette occasion)

Résumé de nos interventions :

- nous avons pris note de la reprise de l'approche ergonomique du travail sur écran dans le dispositif des recommandations (en particulier la partie issue des études dans les secteurs d'assiette avec les principales recommandations)

Nécessité de réfléchir à des conditions matérielles d'installation conformes aux nouvelles exigences du fait de l'informatique.

- nécessité d'exprimer clairement la référence à des pauses au regard de l'informatisation croissante des services du Ministère (dont acte et modification du texte par la DPMA)

- avoir de la visibilité sur les évolutions des schémas informatiques des différentes directions

- nécessaire mutualisation des interventions de l'ergonome sur le terrain, ainsi que l'intervention des acteurs locaux Hygiène et Sécurité (IHS, médecin de prévention) qui nous paraît un plus pour les agents et doit faire l'objet de formations

Il restera, et ce n'est pas la moindre des chose, à faire vivre sur le terrain ces recommandations qui ne doivent pas rester lettre morte.

Nous nous devons de prendre cette question à bras le corps et **proposer, dans les CHS, qu'une vaste information soit faite, à partir de ce document, par le CHS et, en particulier, l'inspecteur hygiène et sécurité ainsi que le médecin de prévention.**

Ce dossier sera un bon exercice pratique du lien CTP/CHS.

Vos représentants au CHSM auront à cœur de suivre la mise en pratique du document de recommandations car il s'agit d'un dossier majeur en ce qui concerne les conditions de travail quotidiennes des agents du MEFI.

Une commission de suivi de la mise en œuvre du dispositif est prévue au niveau du CHSM